

CHAMPION IRON PRÉSENTE UNE MISE À JOUR DE SES RESSOURCES ET RÉSERVES MINÉRALES POUR SON SITE MINIER DU LAC BLOOM

Les résultats de forage confirment la continuité et le potentiel d'expansion de la mine du Lac Bloom au-delà du plan minier actuel

Les ressources mesurées et indiquées augmentent de 40 %

Les ressources présumées augmentent de 360 %

Montréal, le 22 août 2023 (Sydney, le 23 août 2023) - Champion Iron Limited (TSX : CIA) (ASX : CIA) (OTCQX : CIAFF) (« Champion » ou la « Société ») annonce une mise à jour de son estimation de ressources et de réserves minérales (l'« estimation des ressources et des réserves minérales »), ainsi que du plan minier (« le plan minier ») qui les accompagne, préparés conformément aux dispositions du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « Règlement 43-101 ») pour le complexe minier du Lac Bloom (« Lac Bloom »), situé près de la ville de Fermont dans le nord-est du Québec. Le rapport technique portant sur l'estimation des ressources et des réserves minérales et le plan sur la DVM pour le Lac Bloom (le « rapport technique 2023 ») sera déposé sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca dans les 45 jours suivant la date du présent communiqué de presse.

Faits saillants

- Optimisation du plan minier, confirmant la durée de vie de mine (« DVM ») de 18 ans basée sur les réserves minérales
- Expansion des possibilités au-delà du plan minier actuel, incluant une augmentation des ressources mesurées et indiquées (« M&I ») de 40 % et une augmentation des ressources présumées de 360 %
- Récupération métallurgique moyenne du fer sur la DVM de 82,0 % et teneur d'alimentation de l'usine de 28,6 % Fe
- Production annuelle moyenne sur la DVM de 15,2 millions de tonnes métriques humides de concentré de minerai de fer de haute pureté à 66,2 % Fe

Le chef de la direction de Champion, M. David Cataford, a déclaré : « La combinaison de nos ressources minérales accrues, de nos travailleurs qualifiés et du soutien de nos parties prenantes locales permet à notre Société de continuer à avoir un impact positif dans notre région d'opérations, et ce, pour toute la durée de vie de notre site minier et bien au-delà. La Fosse du Labrador, incluant le Lac Bloom, contient l'une des plus grandes réserves de minerai de fer de haute pureté au monde et offre une occasion unique aux parties prenantes locales de participer à la réduction des émissions de GES de l'industrie de l'acier, qui représentent près de 10 % des émissions mondiales. Dans le respect de nos valeurs d'entreprise et du territoire où nous exerçons nos activités, et parallèlement à notre vision d'être un chef de file mondial au sein de la chaîne d'approvisionnement de l'acier vert, nous nous efforçons continuellement de minimiser notre impact sur l'environnement. »

Présentation sommaire de l'estimation des ressources et des réserves minérales

Depuis le précédent rapport technique conforme au Règlement 43-101 intitulé « *Bloom Lake Mine Feasibility Study Phase 2, Fermont, Québec, Canada* » avec une date d'effet au 20 juin 2019 (le « rapport technique 2019 »), des programmes de travaux supplémentaires ont été effectués par la Société, incluant du forage au diamant et de la modélisation avancée dans le but d'optimiser l'exploitation minière du gisement et le traitement du minerai. Par ailleurs, une évaluation révisée des prix pour le minerai de fer a entraîné l'utilisation d'hypothèses

de prix plus élevées comparativement au rapport technique 2019 ce qui, combiné aux programmes de travaux réalisés, s'est soldé par une augmentation de 40 % des ressources minérales M&I estimées pour le Lac Bloom. Bien que le plan minier et l'aménagement des fosses aient été optimisés, la variation des réserves minérales est négligeable.

Ressources minérales

SRK Consulting (US), Inc. (« SRK ») a été mandaté pour vérifier le modèle des ressources minérales du Lac Bloom préparé par la Société. Depuis le rapport technique 2019, la Société a foré 106 sondages carottés additionnels (18 465 mètres), ce qui représente une augmentation de 13 % du nombre de mètres de carottage forés. Le forage intercalaire réalisé au Lac Bloom a permis de convertir des ressources présumées en ressources indiquées. De plus, le forage intercalaire a démontré la continuité de la minéralisation en fer, permettant ainsi d'établir et d'estimer la continuité des teneurs. Ceci, combiné à l'hypothèse révisée pour le prix de l'indice IODEX CFR Chine pour le minerai de fer à 65 % Fe (« P65 »), a permis d'arriver à une enveloppe de fosse basée sur les ressources estimées nettement plus grand que le modèle du rapport technique 2019. Cette augmentation des ressources minérales est atténuée toutefois par l'épuisement des ressources basé sur les différences topographiques entre le 1^{er} janvier 2020 et le modèle prévisionnel au 1^{er} avril 2023, qui a engendré une réduction des ressources minérales de 67 millions de tonnes.

Tableau 1 : Estimation des ressources minérales de 2023 pour le Lac Bloom, selon une teneur de coupure de 15 % Fe [Estimation de ressources minérales vérifiée par SRK pour le Lac Bloom, 31 mars 2023]

Classification	Tonnage	Fe	CaO	SAT	MgO	Al₂O₃
	Mt	%	%	%	%	%
Mesurées	186,7	30,4	1,3	5,5	1,3	0,3
Indiquées	1 065,5	28,4	1,3	6,1	1,2	0,5
Total M&I	1 252,2	28,7	1,3	6,0	1,2	0,5
Présumées	246,3	26,6	1,4	6,4	1,2	0,5

Notes du tableau 1 :

1. Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée en vertu des hypothèses contenues dans le rapport technique 2023. Toutes les valeurs ont été arrondies pour refléter l'exactitude relative des estimations.
2. L'estimation des ressources est présentée sans dilution, selon une teneur de coupure de 15 % fer.
3. L'enveloppe des ressources de 2023 est basé sur un prix P65 à long terme de 110,24 \$ US/tms, une prime de 2,04 \$ US/tms pour le concentré à 66,2 % Fe, et un taux de change de 1,27, et a été réalisé à l'aide du logiciel Whittle de Geovia [version 4.7.2].
4. La personne qualifiée (« PQ ») aux fins de l'estimation des ressources minérales, tel que défini par le Règlement 43-101, est Erik Ronald, P. Geo., de SRK. La date d'effet de l'estimation est le 1^{er} avril 2023.
5. Les interprétations géologiques pour le gisement du Lac Bloom sont basées sur les descriptions géologiques et les analyses des carottes de forage, les données de contrôle des teneurs, les cartes géologiques, les modèles historiques et les levés magnétiques au sol. La géologie et les contrôles de la minéralisation sont considérés comme étant bien compris.
6. Les unités de formation de fer minéralisées dans le modèle lithologique comprennent les formations de fer, les formations de fer silicatées et la limonite. Le modèle des formations de fer fait une distinction entre les unités de formation de fer selon des catégories de qualité opérationnelle avec des valeurs en CaO + MgO faibles (moins de 0,6 %), modérées et élevées (plus de 16 %).
7. Toute la modélisation géologique numérique en 3D a été effectuée à l'aide du logiciel Leapfrog Geo^{MC}. De l'avis de la PQ, le modèle géologique est approprié en ce qui a trait à la taille, la répartition des teneurs et la géométrie des zones minéralisées et est approprié aux fins de l'estimation des ressources minérales du projet du Lac Bloom.
8. Le modèle des ressources minérales est basé sur des intervalles composites de 6,0 m dans les formations de fer. L'écrêtage des teneurs a été envisagé mais n'a pas été jugé nécessaire et n'a donc pas été appliqué. Le krigeage ordinaire (KO) a été utilisé pour l'estimation du CaO, Fe, MgO et SAT. Al₂O₃ a été estimé dans le modèle de blocs en utilisant la méthode de pondération de l'inverse de la distance au cube (ID3).
9. Les ressources minérales ont été classées dans les catégories de ressources minérales mesurées, indiquées et présumées, en fonction de la compréhension géologique de la minéralisation et des structures sur la propriété, la qualité des données de forage sous-jacentes, l'historique de production minière et de réconciliation, la continuité de la minéralisation et des teneurs, et l'espacement entre les sondages.
10. La PQ est satisfaite que les ressources minérales aient été estimées en respect des lignes directrices sur les pratiques exemplaires en matière d'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de l'ICM (novembre 2019). Les ressources minérales peuvent être affectées par des travaux de forage intercalaire et d'exploration ultérieurs qui pourraient entraîner des augmentations ou des diminutions des estimations de ressources minérales ultérieures. Les ressources minérales pourraient aussi être affectées par des évaluations ultérieures de facteurs miniers, environnementaux, fiscaux, socioéconomiques, liés au traitement, liés aux permis, et autres.

Réserves minérales

Les réserves minérales pour le Lac Bloom sont estimées à 716 millions de tonnes à une teneur moyenne de 28,6 % Fe tel que résumé au tableau 2. L'estimation des réserves minérales a été préparée par la Société et le modèle de blocs des ressources a été préparé par la Société et vérifié par SRK. L'estimation des réserves minérales présentée ci-dessous respecte les Normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») pour les ressources minérales et les réserves minérales (les « normes de définitions de l'ICM »). Ainsi, les réserves minérales sont basées sur les ressources minérales M&I et n'incluent pas de ressources minérales présumées, lesquelles sont classées comme des roches stériles aux fins de la conception minière. Bien que les fosses aient été optimisées, leur portée et leurs dimensions sont très similaires à celles déjà publiées dans le cadre du rapport technique 2019. Le réaménagement des fosses a été basé sur des enveloppes Pseudoflow en utilisant un modèle de coûts révisé et un prix conservateur pour le minerai de fer de 99 \$ US/tms pour l'indice P65, comparativement au prix utilisé pour l'enveloppes des ressources minérales.

Tableau 2 : Estimation des réserves minérales de 2023 pour le Lac Bloom, selon une teneur de coupure de 15 % Fe.

Classification	Tonnage dilué	Fe dilué	CaO	SAT	MgO	Al ₂ O ₃
	Mt	%	%	%	%	%
Prouvées	183,7	30,0	1,3	5,6	1,3	0,3
Probables	532,5	28,1	2,1	9,2	2,0	0,5
Total Prouvées et probables	716,2	28,6	1,9	8,3	1,8	0,4
<i>Stériles (inclut les ressources présumées)</i>	<i>685,7</i>	-	-	-	-	-

Notes du tableau 2 :

1. Les réserves minérales ont été estimées selon les normes de définition et les lignes directrices de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) pour les ressources minérales et réserves minérales, préparées par le Comité permanent de l'ICM sur les définitions des réserves et adoptées par le conseil de l'ICM le 10 mai 2014.
2. La PQ aux fins de l'estimation des réserves minérales, tel que défini par le Règlement 43-101, est Olivier Hamel, ing., de Minerai de fer Québec inc. (« MFQ »), une filiale de la Société. La date d'effet de l'estimation est le 1^{er} avril 2023.
3. Dans la conception finale des fosses, toutes les ressources mesurées et la dilution/les pertes de minerai associées ont été converties en réserves minérales prouvées. Toutes les ressources indiquées et la dilution/les pertes de minerai associées ont été converties en réserves minérales probables.
4. Les stocks de minerai sont exclus du calcul des réserves puisqu'ils sont considérés négligeables (<1 Mt).
5. La masse volumique du minerai varie mais est de 3,39 t/m³ en moyenne (avant dilution).
6. Le taux de décapage résiduel est de 0,96 : 1 (incluant le mort-terrain).
7. La dilution minière a été calculée en utilisant une couche de contact de 2 m.
8. La dilution minière moyenne est de 1,73 % à une teneur de 0 % Fe. La dilution a été appliquée bloc par bloc et montre une grande variabilité locale.
9. Les pertes de minerai moyennes sont de 1,91 % à une teneur de 29 % Fe. Les pertes de minerai ont été appliquées bloc par bloc et montrent une grande variabilité locale.
10. Les réserves minérales sont basées sur une surface minière projetée au 1^{er} avril 2023. Le dernier levé d'arpentage a été effectué au T3 2022.
11. Les réserves minérales sont estimées selon une teneur de coupure de 15 % Fe (après dilution), qui est la valeur historiquement utilisée. Le modèle actuel de coûts/revenus permet de calculer un seuil de coupure de rentabilité et le résultat de 14,1 % Fe permet d'étayer la pratique actuelle.
12. Les réserves minérales sont estimées en fonction d'un prix de référence (Platts 65 %) à long terme de 99 \$ US/tms pour le minerai de fer et un taux de change de 1,27 CAD/USD. Un ajustement de prix de 1,83 \$ US/tms pour la teneur à 66,2 % a été ajouté.
13. L'optimisation des fosses de réserves a été effectuée à l'aide du logiciel Whittle de Geovia (version 4.7.2) afin de déterminer la forme la plus rentable des fosses pour guider le processus d'aménagement des fosses.
14. SAT signifie SATMAGAN, un appareil standard dans l'industrie qui mesure le contenu magnétique massique d'un échantillon. Cette valeur est considérée comme représentative de la masse contenue de magnétite.
15. L'auteur n'a connaissance d'aucun problème environnemental, légal, fiscal, sociopolitique, lié aux permis, aux titres ou à la commercialisation, ni d'aucun autre enjeu pertinent non signalé dans le rapport technique qui pourrait avoir une incidence tangible sur l'estimation des réserves minérales.
16. Les valeurs pourraient ne pas correspondre à la somme des composantes puisque les nombres ont été arrondis.

Projet de matériel de qualité réduction directe pour bouletage

Le 26 janvier 2023, la Société a annoncé les résultats positifs d'une étude évaluant le traitement et les infrastructures requises pour modifier l'usine de la phase II du Lac Bloom pour valoriser son produit, d'un concentré de minerai de fer à 66,2 % Fe à un minerai de fer de

qualité réduction directe pour bouletage à 69 % Fe (le « projet RDPB »). Le projet RDPB n'a pas été pris en considération dans le cadre du rapport technique 2023 puisque le projet est toujours en attente d'une décision d'investissement définitive. Ainsi, le plan minier, le modèle de coûts et les ventes décrits dans les présentes sont entièrement basés sur les infrastructures actuelles du Lac Bloom et la qualité actuelle de son concentré de minerai de fer à 66,2 % Fe.

Le projet RDPB pourrait avoir un impact sur les ressources minérales et les réserves minérales du Lac Bloom. En attente d'une décision d'investissement définitive et de l'avancement du projet RDPB, son impact sur la rentabilité du matériel non économique devrait être évalué. Par conséquent, les dimensions ultimes des fosses, les teneurs de coupure et le traitement ultérieur du matériel pourraient être modifiés.

À propos de Champion Iron Limited

Champion, par l'entremise de sa filiale entièrement détenue Minerai de fer Québec inc., détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom, situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 km au nord de Fermont, Québec. La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert avec deux concentrateurs qui s'alimentent principalement en énergie hydroélectrique renouvelable. Les deux concentrateurs ont une capacité nominale combinée de 15 Mtpa et produisent du concentré de minerai de fer à haute teneur (66,2 % Fe) avec de faibles teneurs en contaminants et ont prouvé leur capacité à produire un concentré de qualité supérieure destiné à la réduction directe (67,5 % Fe). En janvier 2023, la Société a annoncé les résultats positifs d'une étude évaluant la valorisation de la moitié de la capacité de la mine du Lac Bloom en un minerai de fer destiné à la réduction directe et a approuvé un budget initial pour faire avancer le projet. Les produits de minerai de fer à haute teneur et à faible contamination du Lac Bloom ont su se mériter une prime par rapport au prix de référence Platts IODEX pour le minerai de fer à 62 % Fe. La Société expédie son concentré de minerai de fer du Lac Bloom par rail jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles, Québec, et l'a vendu à ses clients partout dans le monde, incluant en Chine, au Japon, au Moyen-Orient, en Europe, en Corée du Sud, en Inde et au Canada. En plus du Lac Bloom, Champion possède également un portefeuille de projets d'exploration et de développement dans la Fosse du Labrador, incluant le projet Kamistiatusset situé à quelques kilomètres au sud-est du Lac Bloom, et le projet de minerai de fer de Consolidated Fire Lake North situé à environ 40 km au sud du Lac Bloom.

Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme de l'information et des énoncés qui peuvent constituer de l'« information prospective » aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de termes comme « planifie », « s'attend à », « budgète », « est prévu », « estime », « continue », « prévoit », « projette », « prédit », « a l'intention de », « anticipe », « vise », « cible » ou « est d'avis », ou toute variation de ces termes, y compris leurs négatifs, ou des énoncés à l'effet que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « doivent », « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris. Les énoncés prospectifs comportent des risques inhérents, des incertitudes et d'autres facteurs qui ne peuvent être prédits ni contrôlés par la Société.

Énoncés prospectifs spécifiques

Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques compris dans le présent communiqué de presse qui concernent des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres choses, les attentes de la direction concernant : (i) la durée de vie de la mine du Lac Bloom, les taux de récupération, la production, les retombées économiques et autres; (ii) le projet visant à valoriser le concentré de minerai de fer du Lac Bloom à une teneur plus élevée en fer avec une plus faible concentration de contaminants et à convertir près de la moitié de la capacité nominale accrue de 15 Mtpa du Lac Bloom afin de produire commercialement du minerai de fer destiné à la réduction directe, l'échéancier de réalisation anticipé, les dépenses d'investissement, le budget et le financement; (iii) le virage amorcé au niveau des méthodes de production de l'industrie sidérurgique vers une réduction des émissions et des méthodes de production de l'acier écologiques et la participation de la Société à ces efforts, sa contribution aux résultats et son positionnement en lien avec ces éléments;

(iv) la production et les taux de récupération ciblés versus la performance de la Société; et (v) la croissance et les opportunités de la Société en général.

Énoncés prospectifs réputés

Les énoncés portant sur des « réserves » ou des « ressources » sont jugés comme étant des énoncés prospectifs puisqu'ils impliquent une évaluation implicite, basée sur certaines estimations et hypothèses, à l'effet que les réserves et les ressources décrites existent dans les quantités prédites ou estimées et que les réserves pourront être exploitées de façon rentable. Les réserves et les ressources réelles pourraient être plus ou moins importantes que les estimations dont il est question dans les présentes.

Risques

Bien que Champion croit que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : (i) les résultats des études de faisabilité; (ii) les changements aux hypothèses utilisées dans le cadre des études de faisabilité; (iii) les délais dans les projets; (iv) le moment et l'incertitude du passage de l'industrie sidérurgique au vert et aux fours à arc électrique; (v) la disponibilité continue de capital ou de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; (vi) les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; (vii) les prix futurs du minerai de fer; (viii) les futurs coûts de transport; (ix) des défaillances des usines, des équipements ou des processus à opérer comme prévu; (x) des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, de permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; et (xi) les effets de catastrophes et de crises de santé publique, incluant l'impact de la COVID-19 sur l'économie mondiale, le marché du minerai de fer et les opérations de Champion; ainsi que les facteurs traités dans la section sur les facteurs de risque du rapport annuel de 2023, de la notice annuelle et du rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2023 de la Société, disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, auprès de l'ASX à l'adresse www.asx.com.au et sur le site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et les événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans l'information prospective. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure à l'information prospective.

Mises à jour ultérieures

Toute l'information prospective de Champion dans le présent communiqué de presse est donnée en date des présentes ou à toute autre date spécifiée dans les énoncés prospectifs et est fondée sur les avis et les estimations de la direction de Champion et sur l'information dont la direction dispose à la date des présentes. Champion décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser son information prospective, notamment à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la législation ne l'y oblige. Si la Société publie une mise à jour de l'un ou de plusieurs des énoncés prospectifs, l'on ne doit pas supposer que d'autres mises à jour suivront à propos de ces énoncés prospectifs ou d'autres énoncés prospectifs. Champion met en garde le lecteur à l'effet que la liste de risques et d'incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs devraient considérer les facteurs ci-dessus avec attention, ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent.

Abréviations

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars indiqués dans les présentes sont libellés en millions de dollars américains, à l'exception de : (i) les montants dans les tableaux, qui sont en milliers de dollars américains; et (ii) les montants par action ou par tonne. Les abréviations et les définitions suivantes sont utilisées tout au long de ce communiqué de presse : \$ US (dollar américain), Fe (minerai de fer), tms (tonne métrique sèche), Mtpa (million de tonnes par an), M (million), km (kilomètre), DVM (durée de vie de la mine), direction

(équipe de direction de Champion), Lac Bloom ou mine du Lac Bloom (complexe minier du Lac Bloom), et phase II (projet de la phase II d'expansion). L'utilisation de « Champion » ou de la « Société » fait référence à Champion Iron Limited et/ou à l'une ou plusieurs ou toutes ses filiales, selon le cas.

Personne qualifiée et vérification des données

M. Vincent Blanchet, P. Eng., ingénieur chez MFQ, l'exploitant du Lac Bloom, est une PQ tel que défini par le Règlement 43-101 et a révisé et approuvé ou a préparé, selon le cas, la divulgation des informations scientifiques et techniques contenues dans le présent communiqué de presse. La révision et l'approbation de M. Blanchet ne s'appliquent pas aux énoncés portant sur la connaissance de la Société de nouvelles informations ou données ou de changements importants aux principales hypothèses et aux paramètres techniques qui sous-tendent l'étude de faisabilité contenue dans le rapport technique 2019. M. Blanchet est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Les PQ suivantes ont participé à la préparation du rapport technique 2023 :

Personne qualifiée/société	Description générale des responsabilités
Champion Iron Limited :	
Vincent Blanchet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Historique, contexte géologique et minéralisation, type de gisement, propriétés adjacentes et autres informations pertinentes. ▪ Titres miniers, exploration et forage. ▪ Préparation, analyse et sécurité des échantillons.
Olivier Hamel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Estimation des réserves minérales. ▪ Méthodes d'exploitation minière, dépenses en immobilisations et coûts d'exploitation.
BBA Inc. :	
André Allaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégration du rapport technique. ▪ Études de marché. ▪ Description de la propriété et des infrastructures.
Benoît Ouellet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Études environnementales, permis et impacts sociaux ou communautaires.
Soutex :	
Jérôme Martin	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traitement minéral et essais métallurgiques. ▪ Méthodes de récupération.
SRK :	
Erik Ronald	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Estimation des ressources minérales. ▪ Vérification des données.

- La PQ est d'avis que les procédures de vérification des données permettent d'avoir confiance envers les données relatives aux ressources et les procédures relatives au forage, à la diagraphie et à l'échantillonnage employées sur le site. La PQ a procédé à une vérification des pratiques de réconciliation qui permet d'avoir confiance envers les procédures de contrôle du minerai, avec quelques éléments mineurs où il y a place à des améliorations opérationnelles.
- La PQ est d'avis que la base de données est appropriée aux fins de l'estimation des ressources minérales et que la densité d'échantillonnage permet d'arriver à une estimation fiable des dimensions, du tonnage et de la teneur de la minéralisation conformément au degré de confiance établi par les catégories de classification des ressources minérales conformément aux normes de définitions de l'ICM.
- La PQ est d'avis que la classification au Lac Bloom est un reflet raisonnable des risques généraux liés aux ressources minérales découlant de la compréhension et du degré de confiance géologiques, des données à l'appui, et de la continuité des teneurs associés aux différentes catégories de ressources assignées.

Conformité au Règlement 43-101

Sauf indication contraire, Champion a préparé l'information technique dans le présent communiqué de presse (l'« information technique ») en se basant sur l'information contenue dans les rapports techniques, les communiqués de presse et les rapports de gestion (collectivement, les « documents de divulgation ») qui sont ou qui seront disponibles sous le profil de Champion sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Chacun des documents de divulgation a été préparé par, ou sous la supervision d'une personne qualifiée tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers des Autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières (le « Règlement 43-101 »). Le lecteur est encouragé à passer en revue le texte intégral des documents de divulgation qui qualifient l'information technique. Le lecteur est avisé que la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. Les documents de divulgation ont tous été conçus pour être lus dans leur intégralité, et l'on ne doit pas lire ou se fier à certaines rubriques prises hors contexte. L'information technique est sujette aux hypothèses et aux qualifications décrites dans les documents de divulgation.

Comparaison entre les règles de l'ICM et du JORC

Les ressources minérales et les réserves minérales dont il est question dans le présent communiqué de presse ont été classées en fonction des normes de définition de l'ICM. Les catégories de confiance assignées en vertu des normes de définitions de l'ICM ont été réconciliées aux catégories de confiance du Code du JORC (édition 2012) (le « code du JORC »). Comme les définitions des catégories de confiance sont les mêmes, aucune modification aux catégories de confiance n'était nécessaire.

Il existe certaines différences entre la terminologie du code du JORC et celle des normes de définition de l'ICM. Ces différences de terminologie sont les suivantes : le terme « réserves de minerai » dans le code du JORC est équivalent au terme « réserves minérales » utilisé dans les normes de définitions de l'ICM, et le terme « réserves de minerai prouvées » du code du JORC est équivalent au terme « réserves minérales prouvées » des normes de définitions de l'ICM. Il n'y a aucune autre différence importante entre le code du JORC et les normes de définitions de l'ICM.

Les ressources minérales mesurées et indiquées ont été présentées séparément des ressources minérales présumées.

La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. En raison du degré de certitude plus faible, l'inclusion de ressources minérales ne doit pas être considérée comme une représentation par Champion que ces quantités peuvent nécessairement être entièrement exploitées de façon rentable, et les investisseurs sont avisés de ne pas accorder d'importance indue à ces valeurs. Par conséquent, aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que les estimations de ressources minérales présentées dans ce communiqué pourront être récupérées selon les tonnages et les teneurs présentés ou autrement.

Pour plus de renseignements :

Champion Iron Limited

Michael Marcotte, CFA

Vice-président sénior au développement corporatif et aux marchés des capitaux

514-316-4858, poste 1128

Info@championiron.com

Pour plus de renseignements sur Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : www.championiron.com.

La diffusion du présent communiqué de presse a été autorisée par David Cataford, chef de la direction de Champion Iron Limited.